

**Compte-Rendu Sommaire
de la séance du Conseil Municipal
en date du 25 mars 2008**



Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité, **DECIDE** d'instituer les commissions municipales suivantes :

- Action sociale
- Développement durable
- Affaires Scolaires - Enfance - Jeunesse
- Sport - Culture - Vie Associative
- Aménagement - Urbanisme - Environnement - Transports - Vie des quartiers
- Finances - Commerce
- Commission de circulation

- A l'unanimité, **DECIDE** de créer la commission consultative des services publics locaux comme suit :

Président : le Maire

Membres :

- Roland BAILLEUL
- Louis LE COZ
- Michelle CHAUVIN
- Arlette LAVILLE
- Jean-François LUGUE
- UFC Que Choisir
- Comité des Marais

- **PROCEDE** à l'élection, à bulletins secrets, des six délégués titulaires et du délégué suppléant devant siéger au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Redon :

Titulaires :

Vincent BOURGUET
Pascal DUCHENE
Emile GRANVILLE
Louis LE COZ
Roland BAILLEUL
Françoise FOUCHET

Suppléant :

Benoît QUELARD

- A l'unanimité, **DESIGNE** les trois délégués du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration de l'Hôpital de Redon.
 - Gaël LE BRAS
 - André LE ROUX
 - Jean-François GUERIN

- **PROCEDE** à l'élection, à bulletins secrets, des délégués du Conseil Municipal titulaires et suppléants devant siéger au sein du Syndicat Mixte pour le Traitement des Eaux Usées du Pays de Redon.

Titulaires :

Louis LE COZ
Roland BAILLEUL
Michelle CHAUVIN
Jean-Luc GUILLAUME
Noëlle LEDUC
Dominique VINOUSE
André LE ROUX
Arlette LAVILLE
Jean-François GUERIN
Jean-François LUGUE

Suppléants :

Françoise ALBERT
Benoît QUELARD
Jennifer LECOSSOIS
Gaël LE BRAS
Francis MACE

- **PROCEDE** à l'élection, à bulletins secrets, des délégués du Conseil Municipal titulaires et suppléants devant siéger au sein du Syndicat Ouest 35.

Titulaires :

Roland BAILLEUL
Arlette LAVILLE

Suppléants :

Noëlle LEDUC
Jean-François LUGUE

- Par 27 voix pour et 1 abstention, **DESIGNE** les deux délégués suivants pour siéger au Comité de la Caisse des Ecoles de la Ville :
 - Françoise MELLIER
 - Jennifer LECOSSOIS

- **PROCEDE** à la désignation de délégués auprès de divers organismes.

- Par 22 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** de déléguer à Monsieur le Maire, pour toute la durée de son mandat, plusieurs compétences issues de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et **AUTORISE** Monsieur le Maire à subdéléguer l'ensemble de ses attributions à son Premier Adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, au Deuxième Adjoint, à l'exception de la compétence relative à la réalisation d'emprunts, qui sera réservée à l'Adjoint chargé des Finances et du Budget.

▪ A l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une indemnité de gestion au Receveur Municipal en poste à Redon, **FIXE** cette indemnité à 100 % de la somme déterminée en application des dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et **PRECISE** que cette indemnité est acquise pour toute la durée du mandat.

▪ Par 22 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** de créer un Conseil Consultatif de la Culture et de l'Identité Bretonnes et par 22 voix pour (la Minorité ne prend pas part au vote), **FIXE** sa composition comme suit :

- Elus :
 - Gaël LE BRAS
 - Emile GRANVILLE
 - André LE ROUX
 - Françoise ALBERT
 - Jean-François LUGUE
- Représentants des associations suivantes :
 - l'Association Bretonne
 - l'Association pour la Protection du Patrimoine Historique de Redon (A.P.P.H.R)
 - le Bagad Nominoë
 - Brezhoneg War-Raok
 - le Cercle Celtique de Redon
 - Dihun Bro-Redon
 - Div Yezh
 - l'Entente bretonne du Pays d'Oust et Vilaine
 - Kelenn
 - le Groupement culturel breton des Pays de Vilaine
 - l'Office de la langue bretonne

Vu pour être affiché le 26 mars 2008 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 26 mars 2008

Le Maire,

Vincent BOURGUET